



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 24 mars 2022

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 16 - Votants : 17

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mr Pascal BOUTON, Mme Françoise MÉNARD, Mme Linda GABORIAU, Mme Hélène QUÉMERÉ, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Rodolphe BORRÉ, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mr Richard LOPEZ, Mr Sébastien BESSON, Mme Servane CHESNEAU, Mme Émilie BOUTSIU, Mme Gwladys BRANGER, Mr Vincent CAILLÉ

Absente excusée : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à Mr Stéphane ENTÈME)

Secrétaire de séance: Mr Rodolphe BORRÉ

2022-03-24-007 – AUGMENTATION DES PRIX DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Considérant ce qui suit :

L'entreprise Océane restauration, prestataire qui assure la restauration scolaire sur Monnières, a sollicité une augmentation des prix des repas à compter du 1^{er} avril 2022.

Le tableau suivant présente l'augmentation de 10 ou 20% des prix proposés:

Prix pour la restauration de l'école maternelle et élémentaire :

Prix des repas	01/01/2022	+ 10%	+ 20%
Entrée	0,232 €	0,255 €	0,278 €
Plat	1,369 €	1,506 €	1,643 €
Accompagnement	0,439 €	0,483 €	0,527 €
Laitage	0,310 €	0,341 €	0,372 €
Dessert	0,232 €	0,255 €	0,278 €
Total	2,582 €	2,840 €	3,098 €

Prix pour la restauration de la petite crèche :

Prix des repas	01/01/2022	+ 10%	+ 20%
Entrée	0,251 €	0,276 €	0,301 €
Plat	1,474 €	1,622 €	1,769 €
Accompagnement	0,472 €	0,520 €	0,566 €
Laitage	0,334 €	0,367 €	0,401 €
Dessert	0,251 €	0,276 €	0,301 €
Total	2,782 €	3,061 €	3,338 €



Prix pour la restauration des adultes :

Prix des repas	01/01/2022	+ 10%	+ 20%
Entrée	0,263 €	0,289 €	0,316 €
Plat	1,549 €	1,704 €	1,859 €
Accompagnement	0,496 €	0,546 €	0,595 €
Laitage	0,350 €	0,385 €	0,420 €
Dessert	0,263 €	0,289 €	0,316 €
Total	2,921 €	3,213 €	3,506 €

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la proposition d'augmentation des prix du marché de restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 voix pour une augmentation de 10% des prix, 7 voix pour une augmentation de 20% des prix et une abstention :

- DÉCIDE de valider l'augmentation de 10% des prix de restauration scolaire à compter du 1^{er} avril 2022 et pour une période de 5 mois, soit jusqu'au terme du marché. Les nouveaux prix à compter du 1^{er} avril 2022 sont les suivants :

Prix des repas	Repas maternelle et élémentaire	Repas petite crèche	Repas adultes
Entrée	0,255 €	0,276 €	0,289 €
Plat	1,506 €	1,622 €	1,704 €
Accompagnement	0,483 €	0,520 €	0,546 €
Laitage	0,341 €	0,367 €	0,385 €
Dessert	0,255 €	0,276 €	0,289 €
Total	2,840 €	3,061 €	3,213 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant au marché afin de tenir compte de cette augmentation des prix ;
- DÉCIDE que le surcoût engendré par l'augmentation des prix de la restauration sera entièrement supporté par la commune de Monnières, sans impact sur la facturation des familles.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Registre certifié conforme,
Le Maire,
Benoît COUTEAU